



LE CC ENCHAÎNÉ

PUBLICATION À DESTINATION DES CHARGÉS DE CLIENTÈLE DU RÉSEAU • Numéro 24 • septembre 2026



FO Com écrit à la BGNP pour alerter sur la situation actuelle

Madame,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement préoccupante des Chargés de Clientèle et des équipes managériales des bureaux de poste.

L'instabilité des plannings générée par la suppression des cadres d'organisation et des positions de travail devient intenable dans un grand nombre de secteurs.

Les plannings ne sont pas toujours établis dans les temps et le délai de prévenance de 7 jours pas systématiquement respecté.

Malgré le fort impact sur leur organisation personnelle, les Chargés de Clientèle répondent positivement très souvent aux demandes des CODIR lors des besoins de modification de planning de dernière minute : pour ne pas laisser leurs collègues ou managers dans la difficulté, par conscience professionnelle et souci du service aux clients ou par crainte de subir ultérieurement les conséquences d'un refus. Et si aucune solution n'est trouvée, alors la charge de tenir la position guichet revient à un encadrant.

À cette question s'est rajoutée la problématique des jours fériés pesés à 5h50 et obligeant les agents à « rendre » du temps à La Poste si la main du RE n'a pas fait le nécessaire pour régulariser les situations générées par POP Assistant.

Même si vous jugez le résultat du baromètre d'engagement positif pour la BGNP, vous ne pouvez pas nier que le taux d'absentéisme reste élevé et qu'il illustre un échec dans la politique RH.

Les pratiques locales sont souvent loin de refléter l'esprit des 10 mesures de Nathalie Collin. L'exemple de la première visant à garantir un samedi sur trois de libre est sidérante. Là où existait encore la possibilité de maintenir un samedi sur deux de libre, des tentatives de réduire à un samedi sur trois voient le jour...

Le fait que ces mesures soient progressivement mises en place laisse planer la possibilité que certaines restent lettre morte. C'est ce que rétorquent certains interlocuteurs.

Concernant la note relative à l'organisation de l'activité quotidienne des CC et CCR, sa reconduction systématique dont nous nous félicitons permet encore de « protéger » ces populations. Nous aimerions cependant avoir une visibilité sur la suite.

Madame, les équipes des bureaux de poste sont en première ligne face aux clients. Ces équipes-là devraient être considérées, reconnues et accompagnées. Aucune présentation de la suppression des cadres d'organisation et de la raison de cette suppression, aucune explication de la FTU ne leur ont été faites, et maintenant leur arrivent des objectifs de séances d'appels sortants et de prise de rendez-vous. Aujourd'hui, elles n'ont plus que l'impression de subir des décisions qui les dépassent.

Chaque CSE BGNP ainsi que le CSEC ont reçu lecture d'une déclaration préalable FO Com et les DRH des périmètres ont eu un courrier émanant des DSCO reprenant l'esprit des déclarations préalables et du courrier que je vous adresse.

EN CONSÉQUENCE, FO COM DEMANDE

- » une meilleure visibilité, une régularité et une récurrence sur les plannings
- » l'intervention des RE lorsque les plannings générés par POP Assistant sont aberrants, touchent l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle ou pénalisent les agents
- » que POP Assistant ne justifie pas toutes les désorganisations et changements imprévisibles d'horaires
- » le respect des textes et accords en vigueur sans condition limitative
- » l'octroi du samedi de repos sur trois (sauf demande de l'agent) sans condition limitative partout où cela n'est pas encore le cas avec les moyens humains nécessaires et le maintien de l'existant dans les secteurs offrant des conditions plus favorables
- » une reconnaissance financière et des possibilités claires de promotion pour les équipes des bureaux
- » une réelle prise en compte de leurs difficultés et de leurs avis lors des évolutions d'organisations ainsi que la présentation d'outils tels FTU, POP Assistant, du compte de performance économique qui devient un élément essentiel dans les prises de décisions, etc
- » une réflexion sur les horaires des Chargés de Clientèle pour leur permettre une organisation personnelle assez stable et garantie sur la durée

**PROLONGATION DES NOTES GÉRANT
L'ACTIVITÉ DES CC ET CCR
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026**

CE QUI EST MAINTENU

- ✓ le lieu habituel de travail
- ✓ une mobilité obligatoire limitée à la zone 1 : de 0 à 20 kilomètres ou 30 minutes supplémentaires autour du lieu habituel de travail
- ✓ un planning prévisionnel communiqué sur 3 mois
- ✓ le délai de prévenance de 7 jours en cas de modifications importantes du planning

Et, pour les CCR : mobilité sur les 4 zones définies avec des interventions possibles au sein du secteur d'affectation, mais aussi en intersecteurs et des indemnités spécifiques.



LES INDEMNITÉS :

Pour les CC

- 8 €/jour si je travaille dans un bureau en dehors de mon secteur d'affectation entre 0 et 20 km de mon LHT ou jusqu'à 30 minutes de temps supplémentaire. (obligatoire à l'intérieur du secteur ou pour atteindre les 35 heures)
- 8 €/jour si j'accepte de travailler dans un bureau entre 20 et 30 km de mon LHT ou jusqu'à 40 minutes de temps supplémentaire.
- 12 €/jour si j'accepte de travailler dans un bureau entre 30 et 40 km de mon LHT ou jusqu'à 50 minutes de temps supplémentaire.
- 16 €/jour si j'accepte de travailler dans un bureau entre 40 et 60 km de mon LHT ou jusqu'à 60 minutes de temps supplémentaire + attribution du taux repas. À cela, peut s'ajouter la prise en compte de l'allongement de temps de trajet.

Pour les CCR

- 5 €/jour si je travaille dans un bureau en dehors de mon secteur d'affectation entre 0 et 20 km de mon LHT ou jusqu'à 30 minutes de temps supplémentaire.
- 15 €/jour si je travaille dans un bureau entre 20 et 30 km de mon LHT ou jusqu'à 40 minutes de temps supplémentaire.
- 20 €/jour si j'accepte de travailler dans un bureau en dehors de mon secteur d'affectation entre 30 et 40 km de mon LHT ou jusqu'à 50 minutes de temps supplémentaire.
- 25 €/jour si j'accepte de travailler dans un bureau en dehors de mon secteur d'affectation entre 40 et 60 km de mon LHT ou jusqu'à 60 minutes de temps supplémentaire + attribution du taux repas

*Rapprochez-vous des militants
FO Com pour plus d'informations.*

UNE PREMIÈRE RÉPONSE À NOS REVENDICATIONS SUR LE POUVOIR D'ACHAT

À la suite du courrier que nous avons adressé à la PDG de La Poste, puis d'une relance de notre part, cette dernière a décidé de mettre en place une Prime de Partage de la Valeur (PPV). Celle-ci s'élève à 150 € brut. (à condition de percevoir moins de 40 000 € brut/an) et d'être présent dans l'entreprise au moment du versement.

Si le montant annoncé est loin de répondre à nos attentes, cette décision démontre néanmoins que La Poste est à l'écoute des revendications que nous portons au nom des postières et des postiers.

La prime sera versée avec la paye d'octobre en fonction de la quotité de travail au cours de la période.

Cette avancée ne marque pas la fin de nos exigences. Nous continuons de demander la réouverture des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), afin d'obtenir des mesures salariales à la hauteur des efforts fournis par l'ensemble des personnels.

Nous poursuivons, plus que jamais, toutes nos démarches pour améliorer le pouvoir d'achat des postières et des postiers. La revalorisation substantielle des salaires et l'amélioration durable du pouvoir d'achat demeurent notre fil rouge et resteront au cœur de notre action.

Voir le courrier transmis par notre Fédération.



60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 30 87
sec.poste@fo-communication.fr
<http://www.focom-laposte.fr>

FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE COMMUNICATION

Madame Marie-Ange DEBON
Présidente Directrice Générale du Groupe La Poste
Siège du Groupe La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS

Paris, le 25 mars 2026

Réf : SP/CS/035/03/26

Objet : demande de Prime de Partage de la Valeur

Madame la Présidente-Directrice Générale,

Depuis plusieurs années, les agents du Groupe La Poste sont confrontés à une érosion continue de leur pouvoir d'achat. La hausse du coût de la vie — énergie, logement, alimentation, transports — pèse désormais très lourdement sur les budgets des postières et des postiers.

Dans ce contexte particulièrement difficile, les personnels de La Poste continuent pourtant de faire preuve d'un engagement sans faille. Chaque jour, ils assurent leurs missions avec professionnalisme et sens du service, contribuant directement à la qualité du service rendu aux clients ainsi qu'à la solidité et à la performance du Groupe.

Malgré les transformations profondes que connaît l'entreprise et les efforts importants qui sont demandés aux agents, ceux-ci demeurent pleinement mobilisés pour faire vivre les activités de La Poste et, accompagner les évolutions de l'entreprise ; engagement qui permet les résultats financiers de celle-ci. Cet engagement doit aujourd'hui être reconnu à sa juste valeur.

La question de la reconnaissance du travail accompli et du partage des valeurs créées est devenue centrale. Dans ce contexte, FO Com vous demande la mise en place d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV).

Une telle mesure constituerait un signal fort adressé à l'ensemble des postiers. Elle permettrait d'apporter une réponse concrète et rapide à la perte de pouvoir d'achat constatée par de nombreux agents, tout en traduisant la reconnaissance de l'entreprise envers celles et ceux qui contribuent chaque jour à son fonctionnement et à ses résultats.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente-Directrice Générale, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Christine SIMON

Déléguée Syndicale Centrale

DÉTERMINÉS